



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/Aenda/2754
16 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 2754e SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui doit se tenir dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
le lundi 19 octobre 1987, à 16 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Président du Comité d'experts concernant les conditions dans lesquelles la République de Nauru peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice (S/19213).
